



Rapport financier annuel

Au 31 décembre 2021

**BERNARD LOISEAU SA**

## Table des matières

Attestation des comptes.....	- 6 -
Rapport annuel de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2021 .....	- 7 -
A. Résultats et situation financière de Bernard Loiseau SA.....	- 7 -
B. Faits marquants intervenus au cours de l'exercice .....	- 8 -
C. Evènements significatifs postérieurs à la clôture .....	- 9 -
D. Activités au niveau du groupe.....	- 9 -
1) Loiseau des Vignes .....	- 9 -
2) Restaurant Loiseau des Ducs .....	- 9 -
3) Bernard Loiseau Organisation .....	- 10 -
4) Société civile immobilière Dumaine.....	- 10 -
E. Perspectives pour l'année 2022.....	- 10 -
F. Proposition d'affectation du résultat .....	- 11 -
G. Répartition du capital.....	- 11 -
H. Dépenses non déductibles fiscalement.....	- 12 -
I. Prises de participations .....	- 12 -
J. Activité en matière de Recherche et Développement .....	- 12 -
K. Gestion des risques.....	- 12 -
L. Information en matière de délais de paiement .....	- 14 -

M.	Evolution du cours de l'action de janvier à décembre 2021 .....	- 15 -
N.	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices .....	- 16 -
Comptes sociaux Bernard Loiseau SA au 31 décembre 2021.....		- 17 -
A.	Bilan.....	- 17 -
B.	Compte de résultat .....	- 19 -
C.	Annexe aux comptes sociaux.....	- 21 -
1)	Principes et méthodes comptables.....	- 21 -
2)	Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice .....	- 23 -
3)	Evènements significatifs intervenus postérieurement à la clôture.....	- 24 -
D.	Notes sur le bilan.....	- 24 -
1)	Etat de l'actif immobilisé.....	- 24 -
2)	Etat des amortissements.....	- 25 -
3)	Etat des provisions et des dépréciations .....	- 27 -
4)	Stock et en-cours .....	- 27 -
5)	Clients et comptes rattachés.....	- 28 -
6)	Etat des échéances, des créances et des dettes .....	- 28 -
7)	Emprunts.....	- 29 -
8)	Détail du poste « groupe et associés ».....	- 30 -
9)	Détail du poste « fonds commercial ».....	- 30 -
10)	Tableau des filiales et participations.....	- 31 -
11)	Eléments concernant les entreprises liées .....	- 31 -

12)	Charges à payer .....	- 32 -
13)	Charges et produits constatés d'avance .....	- 32 -
14)	Composition du capital social .....	- 32 -
15)	Tableau de variation des capitaux propres .....	- 33 -
E.	Notes sur le compte de résultat .....	- 34 -
1)	Ventilation du chiffre d'affaires net .....	- 34 -
2)	Subventions d'exploitation.....	- 34 -
3)	Détail des charges et produits financiers.....	- 34 -
4)	Détail des charges et produits exceptionnels.....	- 35 -
5)	Ventilation de la charge d'impôt.....	- 35 -
6)	Impacts de la crise sanitaire.....	- 36 -
7)	Effectif moyen équivalent temps plein.....	- 36 -
8)	Rémunérations allouées aux mandataires sociaux.....	- 36 -
F.	Autres informations .....	- 36 -
1)	Engagements en matière de retraite .....	- 36 -
2)	Engagements financiers et dettes garanties par des sûretés réelles.....	- 37 -
3)	Parties liées .....	- 37 -
4)	Honoraires du commissaire aux comptes .....	- 38 -
G.	Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	- 38 -
1)	Politique de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.....	- 38 -
2)	Politiques et process mis en œuvre par l'entité dans la gestion du capital.....	- 38 -

3)	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux .....	- 38 -
4)	Modification d'exercice de la direction générale .....	- 40 -
5)	Etat de la participation des salariés au capital social au 31/12/2021 .....	- 40 -
6)	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	- 40 -
7)	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2021, accordés par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital .....	- 42 -
H.	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels .....	- 43 -
I.	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	- 48 -
J.	Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetés.....	- 49 -
K.	Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 .....	- 51 -
L.	Rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions .....	- 53 -
1)	Bilan du programme précédent .....	- 53 -
2)	Principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale annuelle mixte du 8 avril 2022.....	- 55 -
	Texte des projets de résolutions présentées à l'assemblée générale.....	- 57 -

## **Attestation des comptes**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport annuel d'activité figurant en page 7 présente une image fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour l'exercice.

Fait à Saulieu, le 17 février 2022

Madame Dominique Loiseau

Présidente du conseil d'administration

# Rapport annuel de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2021

## A. Résultats et situation financière de Bernard Loiseau SA

L'année 2021 a débuté avec les contraintes sanitaires entraînant la fermeture totale des établissements du groupe Bernard Loiseau. Le relais Bernard Loiseau a réouvert ses portes le 6 mai 2021, jour de la levée des obligations de confinement. Progressivement et ce jusqu'au 9 juin, les différents lieux d'accueil de client ont pu rouvrir leurs portes avec une levée du couvre-feu à 23 heures fin juin. Ainsi, la reprise de l'activité s'est faite progressivement ce qui se traduit par une activité en mai et en juin en demi-teinte.

Le groupe Bernard Loiseau a pu mettre en place toutes les mesures qui lui sont applicables afin de faire face aux charges fixes sur toute la période de fermeture de tous ses établissements. Cela se traduit notamment par :

- la prise en charge de 100% du chômage partiel versé aux salariés ;
- le report des charges sociales et fiscales ;
- le report des échéances d'emprunt ;
- l'obtention des aides du fonds de solidarité.

Bien que le premier semestre soit marqué par la fermeture administrative des établissements, l'activité du reste de l'année a été satisfaisante avec une hausse des tickets moyens sur l'ensemble des activités, le chiffre d'affaires est passé de 3 797 K€ en 2020 à 6 251 K€ en 2021.

Le résultat net est bénéficiaire de 326 K€ contre un déficit de 1 910 K€ en 2020 malgré une mise au rebut d'un certain nombre d'immobilisations entraînant une charge de 486 K€. A noter également le mali de fusion suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine de la SARL Pays de Bresse à hauteur de 376 K€ et le boni de fusion de la SAS Loiseau des Sens entraînant un produit de 112 K€.

## **B. Faits marquants intervenus au cours de l'exercice**

Le 31 mars 2021, il a été constaté lors d'un conseil d'administration du départ de Madame Ahlame Buisard en tant que directrice générale, et de son remplacement par Monsieur Louis Ramé.

Le 4 juin 2021, Bernard Loiseau SA a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la SARL Pays de Bresse, entraînant la transmission universelle de son patrimoine à la société Bernard Loiseau.

Le 18 juin 2021, lors de l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration a été renouvelé. Il est ainsi composé des personnes suivantes :

- Madame Dominique Loiseau
- Madame Bérangère Loiseau
- Monsieur Bastien Loiseau
- Madame Blanche Loiseau
- Monsieur Patrick Bertron
- Monsieur Jean Jacques Augagneur
- Monsieur Hervé Fleury
- Monsieur Pascal Brun
- Monsieur Louis Ramé

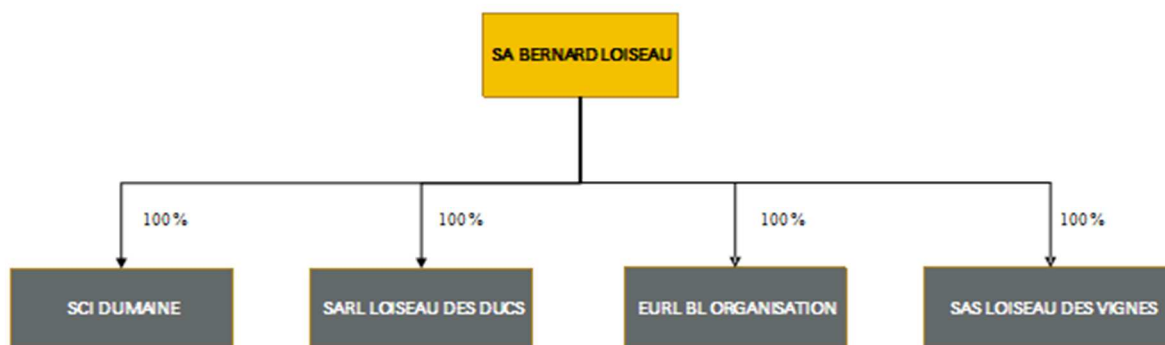
Le 1<sup>er</sup> août 2021, Bernard Loiseau SA a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la SAS Loiseau des Sens, entraînant la transmission universelle de son patrimoine à la société Bernard Loiseau.

Le 4 novembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé l'augmentation de capital de la société, se traduisant par l'émission de 387 755 actions nouvelles, soit une hausse du capital social de 485 K€ et des primes d'émission de 465 K€.

Le 12 novembre 2021, Bernard Loiseau SA a cédé la totalité des parts de la SA Loiseau Rive Gauche pour un montant de 378 K€.

Entre mai et novembre 2021, la SA Bernard Loiseau a pu acquérir 100% des titres des minoritaires dans ses filiales. Elle dispose ainsi de 100 % du capital de toutes ses filles.





La SA Bernard Loiseau a remboursé l'intégralité de l'encours de son PGE soit 2 250 K€ sur fonds propres, à échéance des un an.

### **C. Evènements significatifs postérieurs à la clôture**

Le 4 février 2022, la société Bernard Loiseau a contracté un emprunt de 6 300 K€, assorti d'une convention de fiducie-sûreté de la SCI Dumaine, afin de refinancer les dettes en cours. Tous les emprunts en cours de Bernard Loiseau SA et de la SCI Dumaine ont été remboursés par anticipation en février 2022. Ce nouvel emprunt est remboursable sur une période de 12 ans au taux fixe de 2.259 %.

### **D. Activités au niveau du groupe**

#### **1) Loiseau des Vignes**

Première ouverture de restaurant en 2007 après la disparition de Monsieur Bernard Loiseau, ce restaurant, imaginé par Madame Dominique Loiseau, présidente, et Monsieur Eric Goettelmann, chef sommelier exécutif du groupe et MOF Sommellerie, continue d'avoir une contribution bénéficiaire au résultat du groupe puisqu'il dégage 95 K€ de bénéfice net pour un chiffre d'affaires de 748 K€ sur 6,5 mois d'ouverture.

#### **2) Restaurant Loiseau des Ducs**

Au cœur de la cité des Ducs et de la nouvelle cité internationale de la gastronomie à Dijon, ce restaurant a été acquis en 2013 et possède une capacité d'accueil de 55 couverts. Une

restructuration des équipes nous permet de présenter, pour la deuxième fois de l'histoire de ce restaurant dans notre portefeuille, des chiffres positifs avec un résultat bénéficiaire net de 35 K€ pour un chiffre d'affaires de 733 K€ sur 6.5 mois d'ouverture.

### **3) Bernard Loiseau Organisation**

Bernard Loiseau s'est associé à de grands noms de la Bourgogne, chacun grand spécialiste dans son domaine, pour mettre au point des sélections uniques et originales, grâce aux expertises croisées des équipes de Bernard Loiseau à Saulieu, et notamment celles des maisons Albert Bichot, Gabriel Boudier, Edmond Fallot, Mulot & Petitjean, Terrines du Morvan, Nectars de Bourgogne, Feyel-Artzner et Apidis et dernièrement Belenium.

L'activité de consulting et de vente de droits d'image a augmenté, passant de 56 K€ en 2020, à 77 K€ en 2021. De ce fait, le résultat net comptable s'élève à +49 K€ en 2021, contre +41 K€ en 2020.

### **4) Société civile immobilière Dumaine**

La SCI Dumaine est propriétaire des locaux dans lesquels sont exploitées les activités de Saulieu. En 2014 un immeuble de rapport, voisin du restaurant Loiseau des Ducs y a été acquis ainsi que la salle de séminaire allouée à l'activité du restaurant.

Le résultat de l'exercice est constitué essentiellement des loyers refacturés à Bernard Loiseau SA, sous déduction des amortissements et des intérêts d'emprunts. Il s'élève à 315 K€ en 2021, contre 401 K€ en 2020.

## **E. Perspectives pour l'année 2022**

La stratégie « Ancrage 2023 » poursuit son développement et les comptes 2022 permettront d'en mesurer pleinement les effets.

Enfin, le groupe reste en veille pour toute opportunité de développement, s'inscrivant dans son cœur de métier et susceptible de le renforcer.

## F. Proposition d'affectation du résultat

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2021 un bénéfice net de 325 909,54 euros, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale que cette somme soit affectée en report à nouveau.

Aucune distribution de dividende n'a été proposée à l'assemblée générale mixte du 18 juin 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividende, au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
2020	- €	n/a
2019	- €	n/a
2018	- €	n/a

## G. Répartition du capital

En application des dispositions de l'article L356-3, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2021, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers d'une part du capital social, et d'autre part des droits de vote aux assemblées générales, à savoir :

Plus du tiers :

- Dominique LOISEAU et succession, 33 rue Gambetta - 21210 SAULIEU, détient 44.32% du capital et 59.31% des droits de vote,

Plus du cinquième :

- SAS RANAE détient 20.99% du capital et 14.04% des droits de vote.

Plus du vingtième :

- Marc TOURNIER détient, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés CIPADE et BAPIM qu'il contrôle, 8.47% du capital et 5.67% des droits de vote.

## **H. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas de charges et dépenses somptuaires.

## **I. Prises de participations**

Aucune prise de participation significative n'a eu lieu au cours de l'exercice 2021.

## **J. Activité en matière de Recherche et Développement**

Néant

## **K. Gestion des risques**

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

- Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 4 092 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier, les emprunts en cours étant à taux fixe.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible

d'être plus significatif sur le résultat du groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

- Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé au regard des expositions de crédit aux clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

- Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie

- Risque de capital

Cf. rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## L. Information en matière de délais de paiement

Selon l'article D-441-4 du code de commerce, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion l'information aux délais de paiement à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, art. D441-4 nouveau) ainsi que l'état des créances clients.

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	67						43					19
Montant total des factures concernées en K€ TTC	106						39	31				31
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	2,96											
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,56	0,44	0	0	0	1
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses et non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards	Délais contractuels : non						Délais contractuels : non					
	Délais légaux : oui						Délais légaux : oui					

## M. Evolution du cours de l'action de janvier à décembre 2021

Date	Cours Moyen	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume des titres échangés par mois	Capitaux échangés par mois (€)
Janvier	2,69	2,78	2,52	2 220	5 851
Février	2,60	2,64	2,52	3 132	7 984
Mars	3,17	3,56	2,52	61 784	210 820
Avril	3,57	3,62	3,50	3 992	14 103
Mai	3,53	3,60	3,50	6 365	22 305
Juin	3,53	3,60	3,30	5 569	19 450
Juillet	3,40	3,60	3,20	694	2 260
Août	3,31	3,62	3,10	3 683	12 226
Septembre	3,22	3,52	2,80	1 132	3 564
Octobre	3,47	3,50	3,30	19 919	69 486
Novembre	3,37	3,56	3,12	3 991	13 025
Décembre	3,24	3,46	3,02	59 344	192 240

## N. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

En Euros (€)	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Capital fin d'exercice</b>					
Capital social	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125	2 274 819
Nombre d'actions ordinaires	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 819 855
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires HT	5 227 225	6 127 677	6 362 484	3 796 969	6 251 425
Résultat avant impôts/amortiss. et provisions	673 133	376 363	37 454	881 540	59 814
Impôts sur les bénéfices	97 265	70 515	47 972	501 260	86 077
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôts	730 771	678 379	339 110	1 910 107	325 910
Résultat distribué *	-	-	-	-	-
<b>Résultat par action</b>					
après impôts/ et particip.Salariés et avant amortiss./provisions	0,47	0,21	0,01	0,97	0,08
après impôts/ et particip.salariés et après Amortiss./provisions	0,51	0,47	0,24	1,33	0,18
Dividende brut versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	76	82	83	84	87
Montant de la masse salariale	2 492 647	2 737 748	2 694 224	1 556 219	2 327 939
Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales)	799 727	925 212	888 659	177 725	517 184

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

\*Au titre de l'exercice N-1



# Comptes sociaux Bernard Loiseau SA au 31 décembre 2021

## A. Bilan

ACTIF (en K€)		31/12/2021			31/12/2020	Ecart N/N-1	
		Brut	Amort. Dépré.	Net	Net	K €	%
Actif Immobilisé	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	29	20	9		9	NS
	Logiciels	19	2	17	10	7	71%
	Autres immo. incorporelles	662	14	648	654	- 6	-1%
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	-	-	-	-	-	NS
	Aménagement terrains	502	352	150	156	- 6	-4%
	Bâtiments	-	-	-	-	-	NS
	Constructions sur sol d'autrui et Aménagements	5 245	3 499	1 746	2 161	- 415	-19%
	Installations techniques-matériel/outillage indus	2 543	2 011	532	421	111	26%
	Autres immobilisations corporelles	1 402	632	770	433	336	78%
	Immobilisations en cours	22		22	-	22	NS
	Immobilisations financières						
	Participations mises en équivalence	-		-		-	NS
	Autres participations	343	-	343	868	- 525	-60%
	Autres titres immobilisés	-		-	-	-	NS
	Autres prêts	16		16	1	15	NS
Autres immobilisations financières	237		237	258	- 21	-8%	
	<b>Total I</b>	<b>11 019</b>	<b>6 531</b>	<b>4 489</b>	<b>4 961</b>	<b>- 473</b>	<b>-10%</b>
Actif Circulant	Stocks et encours						
	Stock	522	5	517	590	- 73	-12%
	Créances						
	Clients et comptes rattachés	70	-	70	22	48	213%
	Autres créances	684		684	1 316	- 632	-48%
	Disponibilités	2 402		2 402	3 319	- 916	-28%
Charges constatées d'avance	63		63	90	- 28	-31%	
	<b>Total II</b>	<b>3 741</b>	<b>5</b>	<b>3 736</b>	<b>5 338</b>	<b>- 1 602</b>	<b>-30%</b>
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices	-		-	-	-	NS
	<b>Total III</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>NS</b>
	<b>Total (I + II + III)</b>	<b>14 760</b>	<b>6 535</b>	<b>8 225</b>	<b>10 299</b>	<b>- 2 074</b>	<b>-20%</b>

PASSIF (en K€)		31/12/2021	31/12/2020	Ecart N/N-1	
		Net	Net	K €	%
Capitaux propres	Capital social	2 275	1 790	485	27%
	Prime d'émission	3 771	3 306	465	14%
	Réserves				
	Réserves légales	179	179	-	0%
	Autres Réserves	612	612	-	0%
	Report à nouveau	- 4 078	- 2 168	- 1 910	88%
	Perte de l'exercice précédent	-	-	-	NS
	Résultat net	326	- 1 910	2 236	-117%
	Subventions	339	349	- 10	-3%
	<b>Total I</b>	<b>3 423</b>	<b>2 157</b>	<b>1 266</b>	<b>59%</b>
Provisions	Provisions	-	34	- 34	-100%
	<b>Total II</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>- 34</b>	<b>-100%</b>
Dettes	Dettes financières				
	Autres emprunts obligataires	-	-	-	NS
	Emprunt auprès des établissements de crédit	482	2 876	- 2 395	-83%
	Concours bancaires courant	3	2	1	52%
	Emprunts et dettes financières diverses	2 036	2 616	- 580	-22%
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			-	NS
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	210	187	23	12%
	Dettes fiscales et sociales	846	757	89	12%
	Autres dettes	1 224	1 669	- 445	-27%
Produits constatés d'avance	1	1	-	0%	
	<b>Total III</b>	<b>4 801</b>	<b>8 108</b>	<b>- 3 306</b>	<b>-41%</b>
	<b>Total (I + II + III)</b>	<b>8 225</b>	<b>10 299</b>	<b>- 2 074</b>	<b>-20%</b>

## B. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020	K €	%
<b>Produits d'exploitation</b>						
Boutique	284		284	234	49	21%
Hôtels/restaurants/SPA	5 431		5 431	3 507	1 925	55%
Autres	536		536	56	480	856%
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>6 251</b>	<b>-</b>	<b>6 251</b>	<b>3 797</b>	<b>2 454</b>	<b>65%</b>
Subvention d'exploitation			449	128	322	252%
Reprise sur dépréciations, provisions (et amort.), transferts de charge			69	184	- 115	-63%
Autres produits			5	0	5	NS
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>6 775</b>	<b>4 109</b>	<b>2 667</b>	<b>65%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats MP et marchandises			1 089	775	314	41%
Variation de stock			122	- 36	159	-436%
Autres achats et charges externes			2 105	1 739	365	21%
Impôts, taxes et versements assimilés			164	144	21	14%
Salaires et traitement			2 328	1 556	772	50%
Charges sociales			517	178	339	191%
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			315	353	- 38	-11%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			-	-	-	NS
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5	49	- 44	-90%
Dotations aux provisions			-	-		NS
Autres charges			5	9	- 3	-39%
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>6 650</b>	<b>4 766</b>	<b>1 885</b>	<b>40%</b>
<b>Résultat d'exploitation (I - II)</b>			<b>125</b>	<b>- 657</b>	<b>782</b>	<b>-119%</b>
<b>Quote part de résultat sur opérations faites en commun</b>						

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2021	31/12/2020	K €	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				NS
Autres intérêts et produits assimilés	518	424	95	22%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	1	2	205%
Reprise dépréciation VMP-Action	445	-	445	NS
<b>Total (III)</b>	<b>966</b>	<b>425</b>	<b>542</b>	<b>128%</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	127	- 127	-100%
Intérêts et charges assimilées	30	50	- 19	-39%
Différence négative de change			-	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	9	- 9	-95%
Autres charges financières	376	0		
<b>Total (IV)</b>	<b>406</b>	<b>186</b>	<b>220</b>	<b>118%</b>
<b>Résultat financier (III - IV)</b>	<b>560</b>	<b>238</b>	<b>322</b>	<b>135%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)</b>	<b>685</b>	<b>- 419</b>	<b>1 104</b>	<b>-263%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	34	- 32	-96%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	393	14	379	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				NS
<b>Total (V)</b>	<b>394</b>	<b>48</b>	<b>347</b>	<b>727%</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	2 040	- 2 040	-100%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	839	-	839	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-	NS
<b>Total (VI)</b>	<b>839</b>	<b>2 040</b>	<b>- 1 201</b>	<b>-59%</b>
<b>Résultat exceptionnel (V - VI)</b>	<b>- 445</b>	<b>- 1 992</b>	<b>1 547</b>	<b>-78%</b>
Participation des salariés au résultat de l'entreprise				NS
Impôts sur les bénéfices	- 86	- 501	415	-83%
<b>Total des produits</b>	<b>8 136</b>	<b>4 581</b>	<b>3 555</b>	<b>78%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>7 810</b>	<b>6 491</b>	<b>1 319</b>	<b>20%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>326</b>	<b>- 1 910</b>	<b>2 236</b>	<b>-117%</b>
Nombre d'actions	1 819 855	1 432 100		
<b>Résultat net par action en euros</b>	<b>0,18 €</b>	<b>- 1,33 €</b>		

## **C. Annexe aux comptes sociaux**

L'annexe au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2021, permet de donner les informations explicatives du bilan et du compte de résultat présentés sous forme de liste. Le total bilan s'élève à 8 225 K€ le chiffre d'affaires à 6 251 K€ et le résultat net est bénéficiaire à hauteur de 325 909,54 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/21 au 31/12/21.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 février 2022, et seront proposés à l'approbation de l'assemblée générale prévue le 8 avril 2022.

Bernard Loiseau SA est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France.

Le siège social de la société mère Bernard Loiseau SA est situé au 2, avenue Bernard Loiseau, 21210- Saulieu.

A la demande de la société Bernard Loiseau SA (Cf rapport annuel 2010 page 19 et paragraphe P), Euronext SA a décidé l'admission sur NYSE Alternext (désormais appelé EURONEXT GROWTH) des 1 432 100 actions existantes composant le capital de la société Bernard Loiseau. L'admission a eu lieu le 18 juillet 2011, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert du marché réglementé de NYSE Euronext vers NYSE Alternext (désormais appelé EURONEXT GROWTH) à Paris.

A compter de 2021, Bernard Loiseau SA n'établit plus de comptes consolidés étant donné qu'elle n'est pas soumise à l'obligation de production de cette information.

Le conseil d'administration a arrêté le 17 février 2022 les états financiers résumés annuels de 2021.

### **1) Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France : le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2016, et suivants, tels qu'applicables au 31 décembre 2021.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance de faits remettant en cause ce principe de continuité d'exploitation.

Les méthodes comptables adoptées en 2021 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Modalité d'évaluation des apports en cas de TUP :

Les éléments d'actif et de passif sont évalués sur la base de leur valeur nette comptable, les écritures comptables des sociétés Loiseau des Sens et Pays de Bresse sont reprises au bilan de Bernard Loiseau SA.

La société Bernard Loiseau se substitue à tous les engagements qu'auraient pu prendre les sociétés tupées à l'occasion d'opérations de fusions et d'apports partiels d'actifs soumis au régime de faveur prévu aux articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts et de calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes aux titres repris par référence à la valeur fiscale des biens initialement apportés à la société Loiseau des Sens et Pays de Bresse.

## 2) Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Le 31 mars 2021, il a été constaté lors d'un conseil d'administration du départ de Madame Ahlame Buisard en tant que directrice générale, et de son remplacement par Monsieur Louis Ramé.

Le 4 juin 2021, Bernard Loiseau SA a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la SARL Pays de Bresse, entraînant la transmission universelle de son patrimoine à la société Bernard Loiseau. À la suite de cette opération, il a été comptabilisé un mali de fusion de 376 K€.

Le 18 juin 2021, lors de l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration a été renouvelé.

Le 1er août 2021, Bernard Loiseau SA a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la SAS Loiseau des Sens, entraînant la transmission universelle de son patrimoine à la société Bernard Loiseau. À la suite de cette opération, il a été comptabilisé un boni de fusion de 112 K€.

Le 4 novembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé l'augmentation de capital de la société, se traduisant par l'émission de 387 755 actions nouvelles, soit une hausse du capital social de 485 K€ et des primes d'émission de 465 K€.

Le 12 novembre 2021, Bernard Loiseau SA a cédé la totalité des parts de la SA Loiseau Rive Gauche pour un montant de 378 K€.

Entre mai et novembre 2021, la SA Bernard Loiseau a pu acquérir 100% des titres des minoritaires dans ses filiales. Elle dispose ainsi de 100 % du capital de toutes ses filles.

A échéance des un an du PGE, la SA Bernard Loiseau a remboursé l'intégralité de l'encours soit 2 250 K€ sur fonds propres.

### 3) Evènements significatifs intervenus postérieurement à la clôture

Le 4 février 2022, la société Bernard Loiseau a contracté un emprunt de 6 300 K€, assorti d'une convention de fiducie-sûreté de la SCI Dumaine, afin de refinancer les dettes en cours. Tous les emprunts en cours de Bernard Loiseau SA et de la SCI Dumaine ont été remboursés par anticipation en février 2022. Ce nouvel emprunt est remboursable sur une période de 12 ans au taux de 2.259 %.

## D. Notes sur le bilan

### 1) Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations incorporelles (en K€)	31/12/2020	Acquisitions	TUP	Cessions	Mise au rebut	Transfert	31/12/2021
Frais d'établissement			30		1		29
Brevets, licences, marques...	18		8		7		19
Fonds commercial	638		6				644
Autres immo. incorporelles	139		1		123		17
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>795</b>	<b>-</b>	<b>45</b>	<b>-</b>	<b>130</b>	<b>-</b>	<b>710</b>
Agcts et aménagt terrains	545				43		502
Construction sur sol d'autrui	5 959	91			805		5 245
Installations techniques	2 934	237	46		674		2 543
Agcts et aménagt divers	230	34	405		29		640
Matériel de transport	125				7		118
Matériel de bureau et matériel	150	94	5		115		135
Mobilier	584	14	2		90		510
Immo. Corporelles en cours	-	22					22
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>10 527</b>	<b>491</b>	<b>458</b>	<b>-</b>	<b>1 763</b>	<b>-</b>	<b>9 714</b>
Titres de participation	994	14	- 665				343
Prêts au personnel	1	3		3			-
Autres prêts	-	16					16
Dépôts et cautionnements versé	184				0		183
Dépôts et cautionnements versé	6			6			-
Actions propres	35	10		26		- 35	54
Actions propres en voie d'annu	35					35	-
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>1 254</b>	<b>43</b>	<b>- 665</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>596</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>12 576</b>	<b>534</b>	<b>- 163</b>	<b>35</b>	<b>1 893</b>	<b>-</b>	<b>11 019</b>

Les immobilisation incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une compensation et d'amortissements séparés.



Les fonds commerciaux sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Concernant les participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement :  
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire (définie par l'entreprise) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice corrigé des éventuelles plus-values latentes, la rentabilité des sociétés concernées, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour le groupe.

## 2) Etat des amortissements

Amortissement Immobilisations (en K€)	31/12/2020	Dotation	TUP	Reprise	Mise au rebut	Transfert	31/12/2021
Amortissements frais d'établissement		6	14		0		20
Amort. Brevets, licences, marq	8	0			6		2
Amort. Autres immobilisations	123	3	0		113		14
<b>Total des amort/immo incorp.</b>	<b>131</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>119</b>	<b>-</b>	<b>36</b>
Amort. Agcts aménagt terrain	389	5			41		352
Amort. Constr. sur sol autrui	3 798	104			403		3 499
Amort. Installations technique	2 513	101	19		621		2 011
Amort. Agcts et aménagt divers	206	44	76		15		310
Amort. Matériel de transport	86	7			2		91
Amort. Matériel de bureau	120	13	3		105		32
Amort. Mobilier	244	32	0		77		200
<b>Total des amort/immo corp.</b>	<b>7 356</b>	<b>305</b>	<b>98</b>	<b>-</b>	<b>1 265</b>	<b>-</b>	<b>6 495</b>
<b>Total des amortissements</b>	<b>7 487</b>	<b>315</b>	<b>113</b>	<b>-</b>	<b>1 384</b>	<b>-</b>	<b>6 531</b>

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

▪ Terrains	Non amortissable
▪ Constructions	40 à 70 ans
▪ Agencements constructions (second œuvre)	25 à 70 ans
▪ Agencements et aménagements des constructions	10 à 70 ans
▪ Petits agencements	4 à 10 ans
▪ Installations techniques	4 à 10 ans
▪ Matériel et outillage industriels	3 à 25 ans
▪ Installations générales	5 à 40 ans
▪ Matériel de transport	5 à 8 ans
▪ Mobilier	5 à 10 ans
▪ Matériel de bureau et informatique non amortis	3 à 5 ans

Chaque année, la valeur d'inventaire du fonds de commerce est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par référence aux critères habituellement retenus dans la restauration et aux perspectives d'avenir sur la base d'une approche de valorisation par les cash-flows futurs actualisés à un taux de 7.25%.

Le taux d'actualisation utilisé est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2021 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 7.25%, contre 7.41% en 2020, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années en tenant compte d'une croissance de l'activité de 1.6 % selon les établissements, étant précisé que ces flux de trésorerie et hypothèses ont été revus en février 2022.
- Taux sans risque de 0.68 %
- Prime de risque de 4.73 %
- Beta endetté de 1.90
- Taux de croissance à l'infini de 1.5 %

La valeur actuelle du fonds commercial étant supérieure à la valeur comptable nette au 31 décembre 2021, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation à cette date.

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les

conclusions des tests de dépréciation.

### 3) Etat des provisions et des dépréciations

	31/12/2020	TUP	Complément	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2021
Provisions pour impôts	34				34	-
Dépré. Titres participation	126	318		378	66	-
Dépré. Autres créances immo	1		0		1	0
Dépré. Stock MP	12		5	12		5
Dépré. Stock Marchandises	42			42		-
<b>TOTAL</b>	<b>216</b>	<b>318</b>	<b>5</b>	<b>432</b>	<b>101</b>	<b>5</b>

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque connu à la clôture de l'exercice des litiges et charges ayant leur origine avant la clôture de l'exercice 2021. La provision des titres d'un montant de 444 K€ est devenue sans objet car les titres de la SA Loiseau Rive Gauche ont été cédés le 12 novembre 2021.

Ces provisions sont déterminées en fonction du risque estimé sur la base de dossiers techniques.

Au 31 décembre 2021, aucune provision pour risques et charges n'est constatée.

### 4) Stock et en-cours

	Brut	Dépréciations	Net	31/12/2020
Stock Cuisine	32	-	32	26
Stock Cave	398	5	393	361
Stock SPA	11	-	11	56
Stock Produits entretien	-	-	-	41
Stock Hôtel	31	-	31	-
Stock Boutique	51	-	51	106
<b>TOTAL</b>	<b>522</b>	<b>5</b>	<b>517</b>	<b>590</b>

Les stocks valorisés sont principalement les liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et les marchandises vendues en boutique. Ils sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

## 5) Clients et comptes rattachés

Les clients représentent 70 K€ à la clôture contre 22 K€ et sont principalement constitués des clients recouchant à l'hôtel et à des forfaits en attente de remboursement par les Relais & Châteaux du 31 décembre 2021.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Aucune perte de valeur n'est constatée à la clôture.

## 6) Etat des échéances, des créances et des dettes

Créances en K€	Montant au bilan	- 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts au personnel	-	-		
Autres prêts	16			16
Dépôts et cautionnements versé (1)	183	-	2	182
Actions propres	54	54		
Actions propres en voie d'annu	-	-		
Clients	70	70		
Fournisseurs - Avances acompte	-	-		
Fournisseurs - Emballages	-	-		
Fournisseurs - RRR à obtenir	1	1		
Personnel - rémunération dues	24	24		
Autres charges pers à recevoir	2	2		
Organismes sociaux - Produits	1	1		
TVA déductible sur immobilisation	5	5		
TVA déductible	-	-		
Crédit de TVA à reporter	-	-		
TVA sur FNP	13	13		
C/C SCI Dumaine		-		
C/C Loiseau des Ducs	562	562		
C/C Int. Fisc. - BLO	18	18		
C/C Int. Fisc. - LDV	34	34		
Autres cpte débit. ou crédit	22	22		
Produits à recevoir	1	1		
Charges constatées d'avance	63	63		
<b>TOTAL</b>	<b>1 069</b>	<b>870</b>	<b>2</b>	<b>197</b>

Dettes en K€	Montant au bilan	- 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts	481	186	296	
ICNE	0	0		
Intérêts courus à payer	3	3		
C/C Bernard Loiseau Organisati	1 355	1 355		
C/C Loiseau des Vignes	678	678		
C/C SCI Dumaine	3	3		
Fournisseurs	106	106		
Fournisseurs - FNP	104	104		
Saisies sur salaires	0	0		
Prov. CP	279	279		
Prov. RTT	36	36		
Prov. Primes à payer	79	79		
Autres charges pers. à payer	1	1		
Sécurité sociale	167	167		
GMC Prévoyance C+NC	13	13		
GMC Mutuelle C+NC	17	17		
Caisses de retraites	25	25		
Arial - Assurance C - Art83	6	6		
Charges sociales sur CP	84	84		
Charges sociales sur RTT	12	12		
Charges sociales sur primes	24	24		
Org. Soc. Charges à payer	24	24		
Prélèvement à la source	11	11		
TVA à décaisser	21	21		
TVA déductible	4	4		
TVA collectée	- 0	- 0		
Charges à payer	42	42		
Clients - Arrhes versés	1 224	1 224		
Produits constatés d'avance	1	1		
<b>TOTAL</b>	<b>4 801</b>	<b>4 505</b>	<b>296</b>	<b>-</b>

- (1) Correspond principalement au dépôt de garantie versé à la SCI DUMAINE (182 K€).

## 7) Emprunts

Type de dette	31/12/2020	Remboursement emprunt	Souscription	Remboursement anticipé	31/12/2021
Emprunts	2 872	- 2 390	-	-	481
Obligataires					
Autres emprunts					
<b>Total</b>	<b>2 872</b>	<b>- 2 390</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>481</b>

Au 31 décembre 2021, l'endettement bancaire détaillé de la société Bernard Loiseau SA est de 481 K€ contre 2 872 K€ au 31 décembre 2021 :

Sociétés	Banque	Taux interet	Durée	Initial	01/01/2021	Nouvel emprunt	Rembts	31/12/2021	Moins 1 an	de 1 à 5 ans
BL - SPA	SG	0,90%	7 ans	500	257		63	194	88	106
BL - SPA	BNP	0,90%	7 ans	500	319		57	262	72	190
BL - chaufferie	SG	0,50%	5 ans	136	45		20	25	25	-
BL - PGE	SG	0,00%	5 ans	750	750		750	-	-	-
BL - PGE	LCL	0,00%	5 ans	750	750		750	-	-	-
BL - PGE	BNP	0,00%	5 ans	750	750		750	-	-	-
<b>Total</b>				<b>3 386</b>	<b>2 871</b>	<b>-</b>	<b>2 390</b>	<b>481</b>	<b>185</b>	<b>296</b>

### 8) Détail du poste « groupe et associés »

En K€	Créance	Dettes
C/C SCI Dumaine	-	3
C/C Bernard Loiseau Organisati	-	1 355
C/C Loiseau des Ducs	562	-
C/C Loiseau des Vignes	-	678
C/C Int. Fisc. - BLO	18	-
C/C Int. Fisc. - LDV	34	-
<b>TOTAL</b>	<b>614</b>	<b>2 036</b>

### 9) Détail du poste « fonds commercial »

Le poste Fonds Commercial dont le total hors droit au bail s'élève à 638 K€ comprend :

Fonds de commerce	Créance
Eléments achetés (hotellerie restauration Saulieu)	62
Eléments reçus en apport (activité consultant culinaire)	576
<b>TOTAL</b>	<b>638</b>

Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, ni d'aucune provision compte tenu de leur valeur actuelle au 31 décembre 2021.

## 10) Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par BL SA à ses filiales et participations	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé par la société dans l'ex.
				Brute	Nette					
SCI Dumaine	7 500	3 150 180	100%	164 963	164 963	-	-	785 417	315 387	400 000
SAS Loiseau des Vignes	55 000	994 712	100%	119 023	119 023	-	-	748 405	94 775	-
EURL Bernard Loiseau Organisation	8 000	1 330 082	100%	8 000	8 000	-	-	77 037	48 966	-
SARL Loiseau des Ducs	50 000	- 132 639	100%	50 000	50 000	562 477	-	733 333	35 360	-

## 11) Eléments concernant les entreprises liées

Postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		343
Dépréciations/participations		-
Créances rattachées à des participations		
Caution – dépôt de garantie		182
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		614
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts/dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunt et dettes financières divers	-	2 036
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total des postes au bilan</b>	<b>-</b>	<b>897</b>
Produits de participation		400
Autres produits financiers		7
Charges financières	-	25
Mali de fusion	-	376
Boni de fusion		112
Produit exceptionnel retour meilleure fortune		
Abandon de compte courant		
Prix de cession des immobilisations cédées		
VNC des immobilisations corporelles cédées		
<b>Total des postes au compte de résultat</b>	<b>-</b>	<b>117</b>

## 12) Charges à payer

Postes	Montant en K€
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104
Dettes fiscales et sociales	581
Autres dettes diverses	
<b>TOTAL</b>	<b>688</b>

## 13) Charges et produits constatés d'avance

En K€	Charges	Produits
Charges/produits d'exploitation	63	1
Charges/produits financiers	-	-
Charges/produits exceptionnels	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>1</b>

## 14) Composition du capital social

Sens		Nombre	Valeur nominale
	Actions / parts sociales au 31/12/2020	1 432 100	1,25
+	Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	387 755	1,25
-	Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
=	<b>Actions / parts sociales au 31/12/2021</b>	<b>1 819 855</b>	<b>1,25</b>

Note : L'assemblée générale du 18/06/2021 a autorisé le conseil d'administration de Bernard Loiseau à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 15 593 actions en autocontrôle au 31/12/2021. L'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre a autorisé une augmentation de capital, 387 755 actions ont été créées.



## 15) Tableau de variation des capitaux propres

(en K€)	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subventions d'investis- sement	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2019</b>	1 790	3 306	791	- 1 829	- 339	284	4 002
Affectation du résultat				- 339	339		-
Réaffectation Report à nouveau							-
Distribution dividendes							-
Résultat net de l'exercice					- 1 910		- 1 910
Subvention d'investissement						65	65
<b>Capitaux propres au 31/12/2020</b>	1 790	3 306	791	- 2 168	- 1 910	349	2 157
Affectation du résultat				- 1 910	1 910		-
Augmentation de capital	485	465					950
Réaffectation Report à nouveau							-
Distribution dividendes							-
Résultat net de l'exercice					326		326
Subvention d'investissement						- 10	- 10
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	2 275	3 771	791	- 4 078	326	339	3 423

## E. Notes sur le compte de résultat

### 1) Ventilation du chiffre d'affaires net

En K€	31/12/2021	31/12/2020
<b>Vente marchandises</b>		
Boutique	284	234
<b>Production de service</b>		
Restauration - Hotellerie - SPA Saulieu	5 431	3 507
Management fees	151	11
Autres	386	45
<b>TOTAL</b>	<b>6 251</b>	<b>3 797</b>

### 2) Subventions d'exploitation

Ce poste correspond principalement au fonds de solidarité (426 K€) et aux aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans (21 K€).

### 3) Détail des charges et produits financiers

En K€	Charges financières	Produits financiers
Charges et produits financiers des entreprises liées	25	7
Dividendes perçus des entreprises liées		400
Charges et produits financiers/vente actions propres	0	3
Autres charges et produits financiers		
Intérêts des emprunts	5	
Mali/Boni de fusion	376	112
Dotations provision sur titres		444
Dotations/reprises aux provisions sur actions propres		1
<b>TOTAL</b>	<b>406</b>	<b>966</b>

#### 4) Détail des charges et produits exceptionnels

En K€	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits de cession d'actif		383
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	839	
Autres (amortissement subvention, pénalités...)		11
<b>TOTAL</b>	<b>839</b>	<b>394</b>

#### 5) Ventilation de la charge d'impôt

En K€	Charges	Produits
Impôt sur les sociétés		
Produit d'intégration fiscale		52
Charge d'intégration fiscale		
Dotation provision impôts		
Reprise provision impôts		34
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>86</b>

Les sociétés Bernard Loiseau SA et BL Organisation bénéficient du régime d'intégration fiscale depuis janvier 2005. La SAS Loiseau des Vignes fait partie de ce groupe d'intégration fiscale depuis janvier 2015.

Les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés concernées conduisent à une charge d'impôt dans les filiales identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La société mère enregistre quant à elle le solde par rapport au résultat d'ensemble, et constitue, le cas échéant, une provision lorsque la restitution des économies d'impôt aux filiales déficitaires est probable. Le montant des déficits reportables est de 3 107 K€.

## 6) Impacts de la crise sanitaire

La société Bernard Loiseau a :

- Perçu le fonds de solidarité pour un montant de 426 K€,
- Bénéficié des dispositifs de chômage partiel pour les salariés éligibles pour un montant de 517 K€,
- Bénéficié des aides aux paiements des cotisations et des exonérations URSSAF pour un montant de 141 K€.

## 7) Effectif moyen équivalent temps plein

	2021	2020
Cadres	8	8
Agents de maîtrise et techniciens	8	7
Employés	70	69
Apprentis	1	0
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>84</b>

## 8) Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux s'élève au titre de l'exercice 2021 à 305 K€.

## F. Autres informations

### 1) Engagements en matière de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux. Ils font en revanche l'objet d'une évaluation actuarielle, conforme aux dispositions de la norme IAS19. Le montant global des droits acquis au 31/12/2021 s'élève à 68 K€.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux des charges sociales : de 27.22% à 47.11% selon les catégories de salariés
- Augmentation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 0.89%
- Table de mortalité : TD 88-90

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul en 2021 de la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à 0.89%, ce taux est en adéquation avec l'évolution des indices iBoxx, Bloomberg et des OAT supérieurs à 10 ans au 31 décembre 2021.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

Il n'existe pas au sein du Groupe de régimes d'avantages au personnel à cotisations définies.

## **2) Engagements financiers et dettes garanties par des sûretés réelles**

L'emprunt de 1 000 K€, dont le solde au 31 décembre 2021 est de 456 K€, consenti conjointement par la Société Générale et par la BNP, a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant à hauteur de 1 000 K€ en commun pour les deux banques d'une part, et d'autre part, d'un nantissement d'un compte à terme, à hauteur de 175 K€ durant cinq ans au profit de la Société Générale.

L'emprunt de 136 K€, dont le solde au 31 décembre 2021 est de 25 K€, consenti par la Société Générale a fait l'objet d'un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 44 K€ pour une durée de 5 ans.

## **3) Parties liées**

Aucune autre information n'est à mentionner sur les parties liées au regard du règlement 2010-02 du 2 septembre 2010 de l'autorité des normes comptables.

#### **4) Honoraires du commissaire aux comptes**

Les honoraires versés dans le cadre de la certification des comptes annuels au titre de l'exercice 2021 sont de 28 K€ HT.

### **G. Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

#### **1) Politique de détermination des rémunérations des mandataires sociaux**

La rémunération des dirigeants et des cadres de direction également mandataires sociaux se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

Le niveau de ces deux rémunérations est déterminé par le conseil d'administration, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs qualitatifs et quantitatifs (tel que le résultat, par exemple).

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

#### **2) Politiques et process mis en œuvre par l'entité dans la gestion du capital**

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

#### **3) Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'Article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Dominique Loiseau	<b>Présidente du C. d'Administration</b>	01/03/2003	
	<b>Présidente de B. Loiseau SA</b>	18/12/2009	
	<b>Administrateur</b>	13/06/2001	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2024	
	Autres mandats	Présidente	SAS Loiseau des Sens
	Présidente	SAS Loiseau des Vignes	
	Gérante	SCI Dumaine	
	Administrateur	Société d'édition SEPT	
	Gérante	SCI Béragère	
	Gérante	SCI Domaine des deux Etangs	
Louis Ramé	<b>Directeur Général</b>	31/03/2021	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2022	
	<b>Administrateur</b>	18/06/2021	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2026	
	Autres mandats	Président	SAS Opupelus - Groupe BMG
	Dirigeant	De SAS, SCI, SC et SARL filiales à 99% de la SAS Opupelus (activité immobilière)	
	Président	SAS Ranae	
	Gérant	SARL Loiseau des Ducs	
	Directeur Général	SAS Loiseau des Vignes	
Béragère Loiseau	<b>Administrateur</b>	16/05/2014	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2026	
	Autres mandats	Néant	
Patrick Bertron	<b>Administrateur</b>	18/06/2003	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2026	
	Autres mandats	Néant	
Blanche Loiseau	<b>Administrateur indépendant</b>	20/06/2019	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2024	
	Autres mandats	Néant	
Jean Jacques Augagneur	<b>Administrateur indépendant</b>	20/05/2010	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2021	
	Autres mandats	Président du directoire	SA SOFILAC
		P.D.G.	SA Société Industrielle de Lacanche
		P.D.G.	SA Alirol Service Commercial
		Administrateur	SA Paul Charvet
		Directeur	Société Fourneaux de France Limited
		Gérant	Vector
		Co-gérant	SC Jachristal
	Gérant	SCI SOCAP	
	Gérant	EM.R.ING	
Bastien Loiseau	<b>Administrateur indépendant</b>	18/06/2021	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2026	
	Autres mandats	Néant	
Pascal Brun	<b>Administrateur indépendant</b>	18/06/2021	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2026	
	Autres mandats	Président	SAS Valentoria
Hervé Fleury	<b>Administrateur indépendant</b>	18/06/2021	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2026	
	Autres mandats	Néant	
François Pierson	<b>Administrateur indépendant</b>	29/06/2006	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2020	AG du 18/06/21 statuant sur les comptes 2020
	Autres mandats	Gérant	SCOMIF
	Gérant	SCI Océane K24	
Bernard Clauzel	<b>Administrateur indépendant</b>	18/06/2003	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/12/2020	AG du 18/06/21 statuant sur les comptes 2020
	Autres mandats	Néant	
Ahleme Buisard	<b>Directeur Général</b>	29/05/2015	
	Fin d'exercice du mandat en cours	31/03/2021	
	<b>Administrateur</b>	24/05/2012	
	Fin de mandat	18/06/2021	AG du 18/06/21 statuant sur les comptes 2020
	Autres mandats	Administrateur	SA Loiseau des Vignes - fin de mandat 04/2021
	Administrateur	SA Loiseau Rive Gauche - fin de mandat 04/2021	
	Présidente	SAS Relais de la source	
	Présidente	SAS Focus 21	

#### **4) Modification d'exercice de la direction générale**

Pour rappel : à la suite du conseil d'administration du 3 avril 2015 ainsi que l'assemblée générale du 29 mai 2015, il a été décidé de dissocier les fonctions de président et directeur général.

#### **5) Etat de la participation des salariés au capital social au 31/12/2021**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, et il doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-99 du code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'inaccessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article 442-7 du code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2021 au sein du capital de la société Bernard Loiseau SA en vertu des dispositions précitées est inexistante.

#### **6) Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de Bernard Loiseau SA sont décrites dans la partie (5) du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.



En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra, s'il le désire, renoncer définitivement ou temporairement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

Hormis l'existence de droits de vote double, les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe enfin aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés en cas de révocation, licenciement ou démission.

7) Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2021, accordés par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Nature de la délégation accordée	Date AG	Montants autorisés	Echéance de la délégation	Utilisation faite de la délégation accordée
Autorisation à conférer au conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions.	18 juin 2021	10% du capital social	24 mois 17 juin 2023	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'entreprise.	18 juin 2021	1 % du capital social	18 mois 17 décembre 2022	Néant

## **H. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

Aux Actionnaires de la société BERNARD LOISEAU SA,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BERNARD LOISEAU SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La Direction de votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des fonds commerciaux ainsi que des titres de participation procède de ces estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Direction de la société, décrites dans les notes D - 1) et D - 2) de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de Commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

### **Responsabilité de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 18 février 2022

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

Alain CHAVANCE

# **I. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

## **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Annecy, le 18 février 2022

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS  
Alain CHAVANCE



## **J. Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetés**

**Assemblée Générale Mixte du 8 avril 2022  
(Huitième Résolution)**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société BERNARD LOISEAU SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale, dans sa cinquième résolution, et serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la huitième résolution de cette assemblée.

Fait à Annecy, le 18 février 2022

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS  
Alain CHAVANCE

**K. Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est

issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à trois cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-seize euros (344.696 €) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce.

Fait à Annecy, le 18 février 2022

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS  
Alain CHAVANCE

## **L. Rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions**

Aux actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005. Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2021 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 24 septembre 2020 et 18 juin 2021 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 8 avril 2022.

### **1) Bilan du programme précédent**

- Programme autorisé par l'assemblée générale du 24 septembre 2020

L'assemblée générale du 24 septembre 2020 de Bernard Loiseau SA avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 23 mars 2022, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 24 septembre 2020 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 18 juin 2021 :

○ Pourcentage de capital auto-détenu au 18/06/21 :	1.09%
○ Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
○ Nombre d'actions en portefeuille au 18/06/2021 :	15 593
○ Valeur comptable du portefeuille au 18/06/2021 :	54 006 €

- o Valeur de marché du portefeuille calculé au cours de clôture au 18/06/2021  
de 3.60 € : 53 767 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
Nombre de titres	7 836 <sup>(1)</sup>	11 866 <sup>(2)</sup>	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
Échéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	2.86 €	2.76 €		
Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant en euros	22 376 €	32 746 €		

(1) 7 836 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité

(2) 11 866 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(\*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (24 septembre 2020) et se termine le 18 juin 2021.

Au 18 juin 2021, Bernard Loiseau SA détient 15 593 de ses propres actions. La totalité de ces actions est gérée par la société Bernard Loiseau. Le contrat de liquidité a été résilié le 30 avril 2021.

- Programme autorisé par l'assemblée générale du 18 juin 2021

L'assemblée générale du 18 juin 2021 de Bernard Loiseau SA avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 17 décembre 2022, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

A ce jour, le conseil d'administration de la société n'a pas fait usage de cette autorisation.

## 2) Principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale annuelle mixte du 8 avril 2022

- Objectif du programme de rachat

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissant aux fins :

- D'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Bernard Loiseau par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
  - D'attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Bernard Loiseau, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
  - D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
  - D'annuler des actions ainsi rachetées.
- Part maximale du capital – nombre maximal des titres – montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 181 985 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat des actions ne devra pas excéder 6 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 1 091 910 €.

- Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Paris – Euronext Growth.

Code ISIN FR0000066961 – Mnemo ALDBL.

**Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir :**

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

- Durée du programme

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société sera valable pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 7 octobre 2023.



# Texte des projets de résolutions présentées à l'assemblée générale

## Résolutions relevant d'une décision ordinaire

### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Approbation des comptes sociaux)*

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 février 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Affectation du résultat)*

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, après avoir constaté que les comptes sociaux de Bernard Loiseau SA font ressortir au 31 décembre 2021 un bénéfice net de 325 909.54 euros, l'assemblée générale décide que cette somme soit affectée en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
2020	- €	n/a
2019	- €	n/a
2018	- €	n/a

### **TROISIEME RESOLUTION**

*(Approbation des conventions)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement d'un mandat d'administrateur)*

L'assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Jacques Augagneur, demeurant au 27 chemin des verrières, 69260 Charbonnières-les-Bains est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action Bernard Loiseau par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la huitième résolution ci-après autorisant le conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 6 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 181 985 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 6 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 1 091 910 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 18 juin 2021 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

## **SIXIEME RESOLUTION**

*(Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant)*

L'assemblée générale, ayant constaté que le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars SAS (Lyon) est arrivé à son terme, décide de ne pas le renouveler et de nommer le cabinet Mazars SA, situé Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie en tant que commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir au cours de l'année 2028 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Cabinet Mazars SA pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat et notamment qu'il n'était frappé par aucune interdiction ou incompatibilité.

L'assemblée générale, ayant constaté que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Emmanuel CHARVANEL est arrivé à son terme, décide de ne pas le renouveler et de nommer le cabinet CBA SARL, situé Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie en tant que commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir au cours de l'année 2028 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le cabinet CBA SARL, pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat et notamment qu'il n'était frappé par aucune interdiction ou incompatibilité.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée)*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

### **Résolutions relevant d'une décision extraordinaire**

## **HUITIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à conférer au conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation à conférer au conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions par période de 24 mois, qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10<sup>ème</sup> du capital

social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale du 18 juin 2021.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée)*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.